

Rapport annuel d'activité

Année 2013

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

C/O DGPR – La Grande Arche – 92055 La Défense Cedex

Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : hctisn@gmail.com / www.hctisn.fr



Sommaire

<u>1 EDITORIAL DU PRESIDENT</u>	<u>3</u>
<u>2 FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITE.....</u>	<u>4</u>
<u>3 L'ACTIVITE DU HAUT COMITE EN 2013</u>	<u>8</u>
<u>4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</u>	<u>15</u>
<u>5 ANNEXE.....</u>	<u>16</u>
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>16</u>

1 Editorial du Président

L'année 2013 est la dernière année pleine du premier mandat du Haut comité que j'ai l'honneur de présider depuis son installation en juin 2008.

Une nouvelle fois, je me félicite des résultats et travaux menés au sein du Haut comité qui, je le crois, permettent d'apporter un éclairage précis et factuel sur des sujets techniques complexes, qui parfois peuvent être mal compris ou faire l'objet de confusions y compris dans la presse.



Henri REVOL – Président du HCTISN

Ce fut le cas lors de l'élaboration du rapport préalable au débat public sur le projet de stockage géologique profond de déchets radioactifs Cigéo. Ce rapport, lisible et très accessible, donne une vision objective de l'inventaire des déchets destinés au projet Cigéo et du processus décisionnel ayant conduit aujourd'hui à la définition du projet Cigéo.

Le Haut comité n'a malheureusement pas pu présenter ce rapport et échanger avec les citoyens sur ces questions lors du débat public organisé sur le projet Cigéo par la commission particulière du débat public (CPDP) puisque les réunions publiques ont dû être annulées du fait de menaces d'obstruction et de troubles à l'ordre public. J'ai tenu à ce que le Haut comité s'exprime officiellement, dans un communiqué du 8 juillet 2013, pour déplorer ces entraves au bon déroulement des réunions publiques du débat, lequel débat est justement organisé dans le cadre des lois de la République aux fins de garantir un réel exercice de la démocratie.

L'année 2013 a également été l'occasion pour le Haut comité de suivre le processus de recherche de site pour un stockage de déchets FAVL, d'engager de nouveaux travaux sur le thème de la transparence des expertises, ou encore sur la question générale de la dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation ou les produits de construction.

Je renouvelle mes remerciements les plus sincères et chaleureux à tous les membres du Haut comité, titulaires et suppléants, pour leur implication et leur investissement continus tout au long de cette année dans les travaux du Haut comité, ainsi que tous les intervenants et membres extérieurs des groupes de travail qui contribuent à alimenter et enrichir nos travaux, sans oublier notre secrétariat, assuré par la petite équipe de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR).

2 Fonctionnement du Haut comité

2.1 Les missions confiées au Haut comité

C'est la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire qui a créé le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et en a défini les missions et le mode de fonctionnement.

Ainsi, aux termes de l'article 24 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, aujourd'hui codifié¹ à l'article L. 125-34 du code de l'environnement, « *le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. A ce titre, le haut comité peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire.*

Il peut enfin être saisi par les ministres chargés de la sûreté nucléaire, par les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, par les présidents des commissions locales d'information ou par les exploitants d'installations nucléaires de base sur toute question relative à l'information concernant la sécurité nucléaire et son contrôle. »

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à l'article 25 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-35 du code de l'environnement, « *le Haut comité peut faire réaliser des expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions et organiser des débats contradictoires.* » Cet article prévoit également que « *les personnes responsables d'activités nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que les autres services de l'Etat concernés communiquent au Haut comité tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions.* »

En outre, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confie également au Haut comité, par son article 10, le soin d'organiser périodiquement des concertations et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

2.2 La composition du Haut comité au 31 décembre 2013

M. Henri Revol est le président du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

La composition du Haut comité est fixée par la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et par l'article L.125-37 du code de l'environnement. Conformément à ces dispositions, le Haut comité est une instance plurielle, composée d'une quarantaine de membres², répartis en 7 collèges de la façon suivante :

¹ Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I^{er} et V du code de l'environnement.

² En application du décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, un membre suppléant est nommé pour chaque membre titulaire, à l'exception des membres du collège des personnalités choisies.

1° Collège des parlementaires :

- Monsieur Claude DE GANAY, député du Loiret ;
- Madame Clotilde VALTER, députée de du Calvados ;
- Monsieur Roland COURTEAU, sénateur de l'Aude ;
- Monsieur Bruno SIDO, sénateur de la Haute-Marne.

2° Collège des représentants des commissions locales d'information :

- Monsieur Alexis CALAFAT, Président de la CLI de Golfech, suppléant Monsieur Gilbert ABARNOU, membre de la CLI de Golfech ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, membre de la CLI de Gravelines, suppléant Monsieur Roméo RAGAZZO, membre de la CLI de Gravelines ;
- Monsieur Michel LAURENT, Président de la CLI de Flamanville, suppléant Monsieur Claude HALBECQ, membre des CLI de Flamanville, du centre de stockage de la Manche et de La Hague ;
- Monsieur Jacques MAUGEIN, membre de la CLIN du Blayais, suppléant Monsieur Florion GUILLAUD, membre de la CLIN du Blayais ;
- Monsieur David ROS, vice-président de la CLI de Saclay et membre de la commission d'information du centre CEA de Bruyères-le-Châtel, suppléante Madame Chantal RIGAL, membre de la CLI de Saclay ;
- Madame Monique SENE, vice-présidente de l'ANCCLI, suppléant Monsieur Jean-Pierre CHARRE, membre de la CLI de Marcoule.

3° Collège des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Pierre BARBEY, représentant l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO), suppléant Monsieur David BOILLEY, représentant l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO) ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS, représentant l'association Robin des Bois, suppléante Mademoiselle Charlotte NITHART, représentant l'association Robin des Bois ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET, représentant l'association Greenpeace France, suppléante Madame Sofia MAJNONI, représentant l'association Greenpeace France ;
- Madame Christine GILLOIRE, représentant la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE), suppléant Monsieur Jean-Paul LACOTE, représentant France Nature Environnement (FNE)³ ;
- Monsieur Henri JOYEUX, représentant l'union nationale des associations familiales (UNAF), suppléante Madame Dominique ALLAUME-BOBE, représentant l'UNAF ;
- Monsieur Simon SCHRAUB, représentant la Ligue nationale contre le cancer (LNC), suppléant Monsieur Yves KESSLER, représentant la LNC.

4° Collège des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires :

- Monsieur Bernard BIGOT, représentant le CEA, suppléant Monsieur Hervé BERNARD ;
- Monsieur Bruno CAHEN, représentant l'ANDRA, suppléant Monsieur Fabrice BOISSIER ;
- Monsieur Jean-Yves DEVAUX, Chef du service de médecine nucléaire et de biophysique de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, suppléant Monsieur Olivier MUNDLER ;
- Monsieur Jean-Claude GODIN, représentant l'association Ressources, suppléant Monsieur Jean-René CARAMELLE ;
- Monsieur Philippe KNOCHE, représentant la société AREVA, suppléant Monsieur Jean-Luc ANDRIEUX (jusqu'au 8 juillet 2013) puis Dominique GUILLOTEAU ;

³ Jusqu'au 16 mai 2013.

- Monsieur Henri PROGLIO, représentant Electricité de France (EDF), suppléant Monsieur Jean TANDONNET.

5° Collège des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur Edouard CAHEN, représentant la CGT-FO, suppléant Monsieur Yann THIEBAUT ;
- Monsieur Philippe CASANOVA, représentant le CFE-CGC ;
- Monsieur Gilles COMPAGNAT, représentant la CFDT, suppléant Monsieur Paul AUGUSTE ;
- Monsieur Michel LALLIER, représentant la CGT, suppléant Monsieur Bruno BLANCHON ;
- Monsieur Pierre-Yves MONTELEON, représentant la CFTC, suppléant Monsieur Bernard MERTEN ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF, représentant le SPAEN-UNSA, suppléant Monsieur Jacques SIMON.

6° Collège des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication, dont trois désignées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une par l'Académie des sciences et une par l'Académie des sciences morales et politiques :

- Madame Saida LAAROUCHI ENGSTRÖM ;
 - Monsieur Jean-Paul MINON ;
 - Monsieur Francis SORIN ;
 - Monsieur Alain-Jacques VALLERON, désigné par l'Académie des sciences ;
 - Monsieur Marcel BOITEUX, désigné par l'Académie des sciences morales et politiques ;
 - Monsieur Henri REVOL, désigné par le Premier ministre.
- désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;

7° Collège des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des services de l'Etat concernés et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

- Monsieur Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail, suppléant Monsieur Thierry LAHAYE ;
- Monsieur Bernard DUPRAZ, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense, suppléant Monsieur Alain-Jacques GIRARD ;
- Monsieur Jean-Paul KHIL (jusqu'au 1^{er} avril 2013) puis Monsieur Michel PAPAUD, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, suppléant Monsieur Marc LEURETTE (jusqu'au 31 juillet 2013) puis Madame Catherine Guénon ;
- Monsieur Pierre-Franck CHEVET, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, suppléant Monsieur Philippe JAMET ;
- Madame Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques, suppléant Monsieur Jérôme GOELLNER ;
- Monsieur Jacques REPUSARD, directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, suppléant Monsieur François ROLLINGER.

Conformément à l'article 26 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-38 du code de l'environnement, les membres du Haut comité, à l'exception des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires, ont fait une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans la compétence du Haut comité. Ces déclarations sont rendues publiques via le site internet du Haut comité⁴.

⁴

Ce document reste à produire pour les membres plus récents.

2.3 L'organisation et les règles de fonctionnement du Haut comité

L'organisation des travaux du Haut comité est conçue afin de permettre un mode de travail et d'action placé sous le double signe de l'écoute des attentes du public et de la réactivité face à l'actualité.

Cette organisation est encadrée par le décret du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, complété par l'adoption, en 2010, d'un règlement intérieur du Haut comité.

Un bureau est chargé d'assister le président du Haut comité dans ses fonctions et la définition de méthodes de travail, tant dans la préparation et l'organisation des réunions que dans l'élaboration des avis et rapport du Haut comité.

Le bureau est composé des personnalités suivantes :

- Monsieur Henri REVOL (président du Haut comité) ;
- Madame Monique SENE (collège des commissions locales d'information) ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET (collège des associations) ;
- Monsieur Jean TONDONNET (collège des responsables d'activités nucléaires) ;
- Monsieur Gilles COMPAGNAT (collège des organisations syndicales) ;
- Monsieur Francis SORIN (collège des personnalités qualifiées) ;
- Monsieur Pierre-Franck CHEVET (collège « Etat »), représenté par Henri LEGRAND.

Le Haut comité se réunit régulièrement en séance plénière et, lorsque l'actualité l'exige, il se réunit de manière extraordinaire. Lorsque des sujets exigent des travaux approfondis, des groupes de travail, pilotés par l'un de ses membres, peuvent être constitués pour les traiter. Pour ses travaux, le Haut comité peut réaliser des auditions et des visites d'installations (industrielles ou médicales).

2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité

Le Haut comité dispose d'un budget annuel de 150 000 € inscrit au budget de l'Etat (cf. programme 181 relatif à la prévention des risques). Il dispose également du support technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et plus particulièrement au travers la mission sûreté nucléaire (MSNR) qui assure le secrétariat technique du Haut comité.

Le Haut comité dispose d'un site internet (www.hctisn.fr) sur lequel il rend public l'ensemble de ses travaux et avis. En particulier, chaque réunion plénière fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui est mis en ligne sur ce site. Il en est de même pour les présentations faites au cours de ces réunions plénières.

3 L'activité du Haut comité en 2013

L'année 2013 a été consacrée aux réponses à apporter à deux saisines du ministre chargé du développement durable ainsi qu'une saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

Ainsi, les travaux du groupe de travail dédié au projet de stockage géologique profond « Cigéo », initiés au second semestre 2012 puis confortés le 3 décembre 2012 par la saisine de la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho, se sont achevés avec l'élaboration d'un rapport remis préalablement à la tenue du débat public organisé en 2013 sur ce projet de stockage géologique. Le Haut comité a, en outre, suivi attentivement le débat public Cigéo, déplorant les entraves au bon déroulement de ce débat et l'annulation des réunions publiques pour cause de menaces d'obstruction et de troubles à l'ordre public (cf. paragraphe 3.2).

Dans la continuité de ces questions liées à la gestion durable des déchets radioactifs, la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho a saisi le Haut comité le 21 mars 2013 afin que, dans le cadre du processus de recherche de site en vue de l'implantation d'un centre de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) lancé par l'ANDRA, il puisse contribuer à cette nouvelle étape en veillant à la transparence du processus et la bonne transmission de l'information vers la société civile.

Enfin, le 18 mars 2013, l'OPECST a saisi le Haut comité afin qu'il s'interroge sur les conditions de transparence de la production des données relatives à l'évaluation du coût d'un accident nucléaire par l'IRSN et qu'il propose les améliorations pertinentes pour éviter la reproduction d'une telle situation. Cette saisine fait suite à la publication dans la presse d'un article faisant état de différences dans l'évaluation du coût des conséquences d'un accident nucléaire entre deux rapports de l'IRSN rédigés à quelques années d'intervalle.

Outre ces trois saisines, le Haut comité a tenu 4 réunions plénières en 2013. Enfin, le groupe de travail sur la question générale de la dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation et de construction, piloté par M. Philippe Jamet, a été constitué et a tenu sa première réunion.

3.1 Les travaux du GT Cigéo

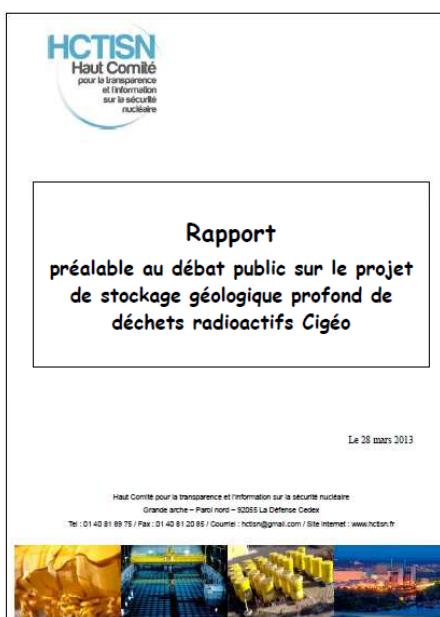
Au cours de la réunion plénière du 21 juin 2012, un point de l'ordre du jour a été consacré à la préparation par l'ANDRA du débat public qui doit se tenir en 2013 sur le projet de stockage géologique profond dénommé « Cigéo ». Avant même la tenue du débat public, de nombreuses interventions publiques ou dans les médias ont démontré la nécessité d'une clarification sur les contours, enjeux et options du projet.

Sur proposition du président du Haut comité, un groupe de travail, piloté par Mme Christine GILLOIRE (collège des associations), et dans une composition représentative du pluralisme du Haut comité, a été créé afin d'établir un rapport préalable au débat public prévu sur le projet, portant sur la transparence du processus décisionnel qui conduit aujourd'hui au projet de stockage géologique ainsi que sur l'inventaire des déchets destinés à Cigéo.

Le 3 décembre 2012, la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, madame Delphine BATHO, a saisi le Haut comité sur ces mêmes questions, confortant ainsi les travaux du Haut comité déjà engagés et structurés selon ce cadre.

Le débat public devant se tenir dès le printemps 2013, un calendrier des travaux resserré et un rythme de travail dense ont été adoptés par le GT afin que le rapport du Haut comité puisse être disponible préalablement à la tenue du débat public. 9 réunions de travail ont ainsi été tenues entre le 13 septembre 2012 et le 15 mars 2013, permettant l'audition des nombreuses personnalités telles que Christian Bataille, député du Nord et rapporteur de la loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs, Georges Mercadal, président de la CPDP relative au débat public de 2005 sur la gestion des déchets radioactifs, l'Andra, l'ASN, l'IRSN, la CNE, ainsi que des représentants associatifs et experts, sans oublier le président de la commission particulière du débat public pour le projet Cigéo.

Le rapport final, rédigé dans le souci permanent d'établir un document lisible et accessible dresse un état des lieux objectif et factuel sur l'inventaire des déchets radioactifs pris en compte par le projet Cigéo et sur la transparence du processus décisionnel qui conduit aujourd'hui à la définition du projet Cigéo. Il a été adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance plénière le 28 mars 2013 et a été transmis à madame la ministre Delphine Batho le 26 avril 2013. Disponible sur le site internet du HCTISN, il figure également sur le site internet de la CPDP Cigéo.



A la demande du président de la CPDP, les conclusions de ce rapport devaient faire l'objet d'une présentation au cours de plusieurs réunions publiques prévues durant le débat public, mais qui ont dû être annulées en raison de menaces d'obstruction et de troubles à l'ordre public.

3.2 Le débat public Cigéo

Considérant que le débat public organisé sur le projet Cigéo devait être le moment privilégié pour débattre et échanger avec la société civile sur la question de la gestion des déchets de haute activité à vie longue, le Haut comité a fait en sorte que son rapport soit effectivement disponible pour le début du débat public et se tenait à la disposition de la commission particulière du débat public (CPDP) pour venir présenter et échanger avec les citoyens à l'occasion des réunions publiques prévues.

Ainsi, le Haut comité était invité à intervenir lors de la réunion publique organisée par la Commission particulière du débat public à Cherbourg le 27 juin dernier. Or, devant les menaces d'obstruction et de troubles à l'ordre public, cette réunion a dû être annulée, ainsi que les autres réunions publiques programmées. Déplorant cette situation, le Haut comité a publié le 8 juillet 2013 un communiqué dans lequel il déplore ces entraves au bon déroulement des réunions publiques de ce débat et invite tous les citoyens qui se sentent concernés par le projet Cigéo à prendre connaissance de son rapport sur son site internet.

Le Haut comité a entendu le président de la CPDP au cours des réunions plénières des 20 juin et 3 octobre 2013 au cours desquelles il a présenté les actions entreprises par la CPDP pour que l'information du public et le recueil des avis du public continuent d'être assurés, notamment via l'organisation de plusieurs débats contradictoires et interactifs sur internet, la mise en ligne de nombreux documents sur le site internet de la CPDP (questions/réponses, avis, cahiers d'acteurs), ainsi que des publications régulières dans la presse locale.

3.3 La reprise du processus de recherche de site de stockage FAVL

Conformément aux dispositions prévues par le décret du 23 avril 2012 établissant les prescriptions du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), l'Andra a remis au Gouvernement fin 2012 un rapport présentant les scénarios de gestion des déchets de faible et moyenne activité à vie longue. Puis, début 2013, la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho a demandé à l'ANDRA de lancer un processus de recherche de site en vue de l'implantation d'un centre de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL). Par courrier du 21 mars 2013, la ministre a également saisi le Haut comité pour qu'il contribue à cette nouvelle étape, veille à la transparence du processus et s'assure de la bonne transmission de l'information vers la société civile.

Conformément aux orientations retenues par le bureau du Haut comité, les informations sur le déroulement de ce nouveau processus de recherche de site seront régulièrement présentées au Haut comité en réunion plénière.

Dans ce cadre, une première information a été faite au cours de la réunion plénière du 20 juin 2013 par l'Andra avec d'une part une présentation des déchets FAVL et des scénarios de gestion envisagés et, d'autre part, le processus de recherche de site, bâti sur la base des recommandations du HCTISN, tant auprès des sites accueillant déjà des installations nucléaires que des territoires où des communes s'étaient portées candidates en 2008.

3.4 Les travaux engagés à la suite de la saisine de l'OPECST du 18 mars 2013

Fin 2012 et début 2013, la question de l'évaluation du coût économique d'un accident nucléaire a fait l'objet d'articles dans la presse, le dernier d'entre eux prétendant montrer la grande dispersion des résultats entre deux rapports de l'IRSN rédigés à quelques années d'intervalle, et générant confusion et incompréhension.

Conformément à l'article L. 125-34 du code de l'environnement, l'OPECST a saisi le Haut comité le 18 mars 2013 afin qu'il s'interroge sur les conditions de transparence de la production des données relatives à l'évaluation du coût d'un accident nucléaire par l'IRSN et qu'il propose les améliorations pertinentes pour éviter la reproduction d'une telle situation.

Cette saisine a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la réunion plénière du Haut comité du 28 mars 2013, au cours de laquelle M. Lallier, qui avait déjà piloté les travaux du Haut comité sur la transparence et les secrets en matière nucléaire, a accepté de piloter les travaux du Haut comité pour répondre à cette saisine.

Puis, au cours de la réunion plénière du 20 juin 2013, des modalités de travail innovantes ont été définies. Dans un premier temps, des rencontres entre le pilote, le président du Haut comité en présence secrétariat du Haut comité seront organisées avec les auteurs de la saisine, le directeur de l'IRSN et de l'ASN notamment afin de bien cerner les enjeux et problématiques à examiner par le haut comité.

- clarifier les attentes des auteurs de la saisine ;
- établir le rappel des faits concernant le sujet lié au coût d'un accident nucléaire ;
- et examiner les modalités des travaux d'expertise et de recherche effectués à l'IRSN ainsi que les modalités de publication et de transparence associées.

Dans un deuxième temps, après analyse des informations recueillies, un groupe de travail dédié pourra être constitué.

Ainsi, conformément à ces orientations, une rencontre avec le président de l'OPECST, Bruno Sido a eu lieu le 17 juillet 2013, au cours de laquelle les attentes des auteurs de la saisine ont été explicitées. Puis, le 5 septembre 2013, MM. Lallier et Revol ont rencontré M. Repussard, directeur général de l'IRSN, accompagné de Thierry Charles (directeur général adjoint, chargé de la sûreté nucléaire), Didier Champion (directeur de la crise), François Rollinger (chef du service ouverture à la société) et Patrick Momal (responsable du laboratoire des analyses économiques des risques nucléaires). Cette rencontre a ainsi permis de préciser les faits et la chronologie des événements ayant conduit à la diffusion d'informations disparates concernant les données de l'IRSN sur l'évaluation du coût économique des conséquences d'un accident nucléaire. Elle a également porté sur les travaux de recherche menés par l'IRSN sur les évaluations du coût économique d'un accident nucléaire ainsi que sur la transparence des travaux d'expertise de recherche et la gouvernance retenue en matière de publication des travaux IRSN.

3.5 Le GT addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation ou les produits de construction

Le code de la santé publique prévoit une interdiction d'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation et de construction (article R. 1333-2). Il est toutefois prévu des dérogations, lorsque cette addition intentionnelle présente plus d'avantages que d'inconvénients (article R. 1333-4). Dans ce cadre, des dérogations ont été accordées en 2011 et des demandes de dérogation sont actuellement en cours d'instruction, étant entendu qu'il s'agit de radioactivité à des doses extrêmement faibles. La liste des dérogations accordées et des dossiers déposés figure sur le site internet du Haut comité (www.hctisn.fr).

A la suite des discussions et échanges sur ce sujet lors des réunions plénières des 10 mars 2011 et 29 mars 2012, le Haut comité a décidé de constituer un nouveau groupe de travail consacré à cette question générale de la dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radioactivité dans les biens de consommation ou les produits de construction afin de mieux identifier les attentes du public et formuler, le cas échéant, des recommandations sur les modalités d'informations qu'il conviendrait de mettre en œuvre.

M. Philippe Jamet (ASN) a bien voulu accepter de piloter ce groupe de travail et une première réunion de ce GT s'est tenue en octobre 2013, au cours de laquelle le mandat du groupe de travail a été discuté.

3.6 Les réunions plénières

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a tenu, en 2013, quatre réunions plénières ordinaires, au cours desquelles les sujets suivants ont ainsi été examinés :

- Le démantèlement des installations nucléaires ;
- La directive sûreté et ses perspectives d'évolutions ;
- Le rapport d'activité 2012 de l'ASN ;
- L'édition spéciale du baromètre IRSN « Plus de 30 ans d'opinion des français sur les risques nucléaires » ;

A l'occasion de ces réunions plénières, plusieurs points d'information sur la situation à Fukushima ont été organisés, afin de permettre aux membres du Haut comité de bien comprendre la réalité de la situation et des difficultés relayées par les médias et de disposer des informations pertinentes.

Les présentations projetées lors des réunions plénières, ainsi qu'un compte rendu des réunions plénières sont mises en ligne sur le site internet du Haut comité (www.hctisn.fr).

3.7 La finalisation du portail internet

Dans son rapport rendu à M. le ministre d'Etat le 7 novembre 2008, le Haut comité a constaté qu'il existait, en ce qui concerne la surveillance de l'impact environnemental des installations nucléaires, une information abondante et diversifiée, souvent disponible depuis longtemps. Elle est cependant éparses, disparate, compartimentée et souvent difficile d'accès pour le public.

En conséquence, le Haut comité a recommandé la création d'un portail internet facilitant l'accès du public aux informations relatives au suivi radioécologique des sites nucléaires. Au 31 décembre 2012, tous les sites simples⁵ disposaient d'une fiche d'identité à jour et disponible sur le site internet du Haut comité⁶. Au 31 décembre 2013, c'est l'ensemble des cartes d'identité concernant les sites complexes⁷, ainsi que des fiches thématiques qui ont été mises en ligne sur le site internet du Haut comité.



⁵ Site simple : site sur lequel il n'y a qu'un ou deux exploitants d'installations nucléaires différents
A l'exception de : BCOT Tricastin, CERCA, CERN, FBFC, RHF, SICN, SOMANU

⁷ Site complexe : site sur lequel il y a plusieurs exploitants d'installations nucléaires (ex : site du Tricastin)

3.8 Visites et déplacements du Haut comité en 2013

3.8.1- Déplacement d'une délégation du HCTISN à Cherbourg lors de l'expédition de combustibles MOX neufs vers le Japon le 16 avril 2013

Le 16 avril 2013, une délégation du Haut comité a assisté, à l'invitation d'AREVA, aux opérations d'expédition de 20 assemblages de combustibles MOX neufs de France vers le Japon. C'est la 5^{ème} fois que ce type de transport est effectué, au moyen de 3 emballages de type TN12/2, dans des navires spécialement conçus pour le transport de matières radioactives (navires Pacific Heron et Pacific Egret de la compagnie britannique PNTL). Le dispositif de sécurité mis en œuvre pour assurer la protection des matières nucléaires a été jugé impressionnant par les membres de la délégation.



Copyright AREVA, J.-M. Taillat

3.8.2- Visite d'une délégation du HCTISN sur le site de La Hague le 6 juin 2013

Dans le cadre des travaux du GT Cigéo, piloté par Mme Christine Gilloire, à l'invitation d'AREVA, une délégation du Haut comité a visité le 6 juin 2013 les installations du site de La Hague afin de découvrir les procédés mis en œuvre pour le traitement des combustibles usés et la gestion des déchets radioactifs. Cette visite, initialement prévue le 14 mars, a eu lieu le 6 juin 2013.



Copyright AREVA

3.9 Les autres participations du Haut comité en 2013

En 2013, le Haut comité, représenté par son président ou un ou plusieurs de ses membres ont participé aux réunions et rencontres suivantes :

- Audition du Haut comité, le 5 février 2013, par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une mission d'information sur la gestion des matières et déchets radioactifs ;
- Audition du Haut comité, le 28 février 2013, par l'OPECST dans le cadre de l'évaluation du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2013-2015, au cours de laquelle M. Revol a présenté l'état d'avancement des travaux du GT Cigéo et M. Gilles Compagnat a fait part de son expérience en matière de travail pluraliste en tant que pilote du GT Audits ;
- Participation et intervention du président du Haut comité à la conférence finale sur la participation du public au processus de décision dans le domaine du nucléaire qui s'est tenu les 12 et 13 mars 2013 au Luxembourg, dans le cadre de la démarche ACN initiée par l'ANCCLI et la Commission européenne ;
- Présentation des travaux du GT Cigéo lors du séminaire ANCCLI/IRSN/CLIS de Bure le 8 avril 2013 à Paris ;
- Participation et intervention de Mme Monique Sené, vice-présidente du Haut comité au séminaire parlementaire organisé par l'Ambassade de France à Varsovie le 4 juin 2013, dans le cadre de la Commission de l'économie nationale du sénat polonais ;
- Présentation des travaux du GT Cigéo au groupe de travail du PNGMDR le 7 juin 2013 ;
- Participation et intervention de M. Gilles Compagnat au séminaire organisé par l'ANCCLI et l'IRSN sur les facteurs organisationnels et humains en sûreté nucléaire le 18 juin 2013 ;
- Participation du président du Haut comité à l'Assemblée générale de l'ANCCLI le 28 novembre 2013 ;
- Participation de plusieurs membres du Haut comité à la 25^{ème} conférence annuelle des CLI le 11 décembre 2013 et intervention du président ;
- Participation de M. Gilles Compagnat au séminaire organisé par l'ANCCLI et l'IRSN sur les enjeux de sûreté des installations autres que les réacteurs d'EDF en fonctionnement suite à l'accident de Fukushima le 10 décembre 2013.

Le président du Haut comité est également convié aux réunions du groupe de travail dédié à l'élaboration du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), ainsi qu'au comité d'orientation des recherches (COR) de l'IRSN.

Sont désignés représentants du Haut comité aux travaux du comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (CoFSOH), piloté par l'ASN, M. Michel Lallier (pilote du groupe de travail A « Sous-traitance en situation de fonctionnement normal, organisations et conditions d'intervention), M. Pierre-Yves Montéléon (membre du groupe de travail B « Recours à la sous-traitance en situation de fonctionnement normal ») et M. Gilles Compagnat (co-pilote du groupe de travail C sur la gestion de la crise).

M. Pierre-Yves Montéléon représente le Haut comité au comité de pilotage de l'inventaire national des déchets radioactifs piloté par l'Andra.

Enfin, M. Michel Lallier préside, au nom du Haut comité, l'atelier consacré au statut des résultats dosimétriques, au sein du groupe de travail sur le suivi radiologique des travailleurs, créé le 28 octobre 2013 par la DGT, en lien avec l'ASN et l'IRSN.

4 Conclusion et perspectives

Le premier mandat du Haut comité s'achèvera le 28 février 2014. Dans cette optique, le président a souhaité que le Haut comité élabore un document de synthèse dressant un bilan de son action menée, et notamment les avancées apportées par le Haut comité en matière de transparence, tout en rappelant la méthode de travail du Haut comité, fondée sur une structure collégiale du Haut comité afin de favoriser l'expression et la confrontation des différents points de vue, parfois contradictoires, mais toujours dans le respect des sensibilités de chacun.

Au-delà de l'élaboration de ce rapport, le Président du Haut comité forme le vœu que les travaux engagés par le Haut comité, mais non terminés, se poursuivent en 2014 sous l'égide d'un Haut comité renouvelé.

5 Annexe

Glossaire

ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CPDP	Commission particulière du débat public
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat du MEDDE
DGPR	Direction générale de la prévention des risques du MEDDE
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense
EDF	Électricité de France
HCTISN	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du MEDDE
INB	Installation nucléaire de base
INBS	Installation nucléaire de base secrète
INES	L'échelle internationale des événements nucléaires (de l'anglais <i>International Nuclear Event Scale</i>) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MEDDE	Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie
MSNR	Mission sûreté nucléaire et radioprotection
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs